



prieur Tavernier et date de 1714; les quatre autres ont été inaugurées le 23 Juillet 1884 par les soins de M. Mauriac, Curé, que l'on peut considérer comme le restaurateur sinon le créateur de cette sonnerie sans rivale. En dehors de ces cloches le mobilier de l'église n'offre guère d'autres objets à signaler que 3 Lampadaires en cuivre (1722 - 1778) dons d'un ancien curé et de deux ouvriers de la paroisse.

Ces quelques détails sommaires suffiront largement pour justifier la demande de classement comme monument historique de l'église de St Martin Cantalès. Le Porche et l'abside constituent en particulier des oeuvres d'art, hors de pair, dont le mérite ne saurait être mis en question et l'ensemble de l'édifice à l'extérieur comme à l'intérieur fourmille de détails intéressants, dont il faut laisser le soin au rapport de l'architecte départemental et des Beaux Arts d'établir la Nomenclature.

Cet exposé terminé, le Conseil Municipal consulté par Monsieur le Maire sur l'objet de la délibération; approuve par son vote unanime la demande de classement dont s'agit; autorise Monsieur le Maire à faire dans ce but toutes les démarches et formalités nécessaires auprès de la Préfecture et de l'Administration des Beaux-Arts; à choisir au besoin tous architectes compétents et à s'entourer en un mot de toutes les précautions utiles pour arriver à un résultat rapide et favorable.

A la minute sont les signatures. Pour copie conforme;

Le Maire de Saint- Martin Cantalès,

Signé :

